

Privilège—M. Horner

A ce propos, j'ai étudié de nouveau les précédents pertinents et constaté que deux questions peuvent manifestement se poser. Sans doute serait-il possible que tous les députés, soulevant à tour de rôle la question de privilège, indiquent quel aspect de leurs fonctions de députés ils étaient en train de remplir hier après-midi. Cela n'est pas possible. Il semble effectivement que la règle relative au quorum à la Chambre remonte à un précédent établi au Parlement britannique il y a plus de 100 ans et dont notre Chambre ne tient plus compte depuis longtemps.

De plus, je sais à la suite d'instances qui ont été faites, que des députés se posent de sérieuses questions à propos de cette règle. S'il doit y avoir une règle au sujet du quorum, puisque les députés ont convenu qu'il était dans l'intérêt des députés de l'arrière-ban de réserver une heure aux mesures d'initiative parlementaire, période au cours de laquelle il n'incombe pas au gouvernement, comme c'est le cas pour le reste de l'ordre du jour, de veiller à la bonne marche des travaux de la Chambre, on se demande sérieusement si la règle du quorum, si tant est qu'elle s'applique, devrait s'appliquer au cours de cette heure-là.

Quoi qu'il en soit, comme dans le cas de questions précédentes qui peuvent à peu de chose près constituer des questions de privilège mais qui n'en sont pas et dont le comité de la procédure et de l'organisation a entrepris l'examen et l'étude, le comité pourrait également prendre en considération les affaires de ce genre. Certes, j'exprime l'espoir, au nom de tous les députés, que ce comité auguste et compétent examinera cette règle pour juger si elle est encore utile ou non.

AFFAIRES COURANTES*[Français]*

FINANCES, COMMERCE ET QUESTIONS ÉCONOMIQUES

M. Jacques L. Trudel (Montréal-Bourassa): Monsieur le président, j'ai l'honneur de présenter le 4^e rapport du comité des finances, du commerce et des questions économiques, en français et en anglais.

[Traduction]

JUSTICE ET QUESTIONS JURIDIQUES

M. Hugh Poulin (Ottawa-Centre): J'ai l'honneur de présenter le deuxième rapport du comité permanent de la justice et des questions juridiques.

[M. l'Orateur.]

[Note de l'éditeur: Les rapports précités figurent aux Procès-verbaux de ce jour.]

* * *

LES TRANSPORTS

DÉPÔT DU RAPPORT DESJARDINS

M. Cliff McIsaac (secrétaire parlementaire du ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, j'aimerais déposer deux copies dans chaque langue officielle du rapport Desjardins, en conformité du Règlement.

* * *

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

LES MOTIFS DU REPORT DE L'ÉTUDE DU BILL C-44

M. Sharp: Monsieur l'Orateur, j'aimerais expliquer l'ordre des travaux aujourd'hui. Je propose de commencer par mettre en délibération le bill C-38 inscrit au nom du premier ministre. Je devrais peut-être dire pourquoi nous n'abordons pas le bill C-44 cet après-midi. Les partis et les députés en ont discuté. Cela intéresse beaucoup non seulement les partis, mais aussi les députés en général et il est possible que nous fassions des progrès. Le chef de l'opposition m'a fait des suggestions, le chef du Nouveau parti démocratique a émis des idées, nous avons également des idées, et il semble bien que l'on pourra en tirer une solution qui améliorera l'appui à la Chambre et qui sera plus compréhensible pour le grand public.

M. Stanfield: Monsieur l'Orateur, je désire tout simplement confirmer les paroles du leader du gouvernement à la Chambre. Il y a eu des discussions. Il est clair d'après moi que le public n'a pas accepté l'idée d'une augmentation portant sur une période de huit ou neuf ans. Les membres de mon parti n'ont aucune envie—la même chose vaut probablement pour le gouvernement et je l'en félicite—de prendre une mesure que l'on considérerait comme inflationniste. Nous ne voulons pas être associés à ce genre de mesure et c'est dans cet ordre d'idées...

Des voix: Oh, oh!

M. Stanfield: Mes honorables amis à ma gauche peuvent parler pour eux. Je dois dire que pour les questions de ce genre, dans cette assemblée comme dans les autres assemblées législatives, j'ai toujours été en faveur d'un accord qui concilie les intérêts des députés et ceux du public.

Des voix: Bravo!

● (1420)

M. Stanfield: J'ai toujours été prêt, et je le suis encore, à accepter certaines protestations si je suis convaincu que ce qui est proposé sert vraiment l'intérêt du public. Je pense qu'il y a un malentendu et qu'il importe de le dissiper, car je souhaite vivement poursuivre ces entretiens.

M. Broadbent: Monsieur l'Orateur, j'aimerais aussi confirmer ce que le leader parlementaire du gouvernement a dit: c'est la première fois qu'il y a des discussions officielles auxquelles participent tous les partis de la Chambre. Sur la foi de ces discussions,...

Des voix: Oh, oh!